

PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SÉANCE DU VENDREDI 24 JANVIER 2014

Nombre de conseillers composant le conseil municipal : 13

Nombre de conseillers présents ou ayant donné pouvoir : 09

L'an deux mil quatorze, le vendredi vingt quatre janvier, à 20 heures 30, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses délibérations, en la Mairie de LAGORCE, en séance ordinaire, sous la présidence de M. FAURE Serge, Maire.

Etaient présents : Monsieur FAURE Serge, Maire.

M.M. LAVIDALIE B. - BALARESQUE F. - PAREJA J.-P. - BITARD R. - Maires-Adjointes -
Mmes DALLA MUTA M. - DUBREUIL C. - M. GRESTA J.-Y. - Mme GERARD M.H. -

Etaient absents : M. MANON J. (excusé) - Mme LAVILLE M.-J. - M. CREPIN R. - Mme THEVENIN S.

Monsieur le Maire ouvre la séance et remercie les membres présents.

Mme DALLA MUTA Martine, conseillère municipale, a été nommée secrétaire de séance à l'unanimité par l'assemblée.

Précisions sur la dernière séance :

Monsieur le Maire apporte les ajustements suivants :

ERDF a demandé à l'entreprise d'intervenir pour la réfection de la tranchée (enfouissement du réseau HTA) traversant la voie communale au Bourg. La reprise a été correctement accomplie et les eaux pluviales ne ruissèlent plus vers l'entrée du riverain. Nous remercions M. TROTTIN, correspondant ERDF pour son concours efficace.

Nous avons eu la livraison de l'ordinateur portable ainsi que du rétroprojecteur.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 06 DECEMBRE 2013

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 06 décembre 2013.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de cette assemblée.

Délégation de pouvoir

Informations diverses

Commissions et syndicats

Questions diverses

DP 2013-12-001 : MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT D'UNE SALLE D'ACTIVITE POUR L'ECOLE ET LA MISE AUX NORMES DE L'ACCESSIBILITE DES BATIMENTS

le Maire de LAGORCE(Gironde),

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment son article L.431-1,

Vu le Code des marchés publics,

Vu la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 31 mars 2008 par laquelle le conseil municipal a délégué au maire un certain nombre de ses compétences définies à l'article L.2212-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 octobre 2009 modifiant la délégation accordée au maire en matière de marchés publics,

Considérant que le changement de destination du rez-de-chaussée du logement a pour objet l'aménagement d'une salle d'activité destinée à l'école ainsi que la mise aux normes de l'accessibilité des bâtiments,

Considérant que le présent devis d'honoraires a pour objet de fixer le coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre.

DECIDE

Article 1er

De signer le devis d'honoraires de la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une salle d'activité pour l'école et la mise aux normes de l'accessibilité des bâtiments avec l'agence d'architecture ACTION ARCHITECTURE 49 ter Avenue du Général de Gaulle 33500 LIBOURNE :

- Coût prévisionnel définitif des travaux : 100.000 € H.T.
- Taux de rémunération pour mission de base : 12 %
- Forfait de rémunération : 12.000 € H.T. (14.352,00 €T.T.C)

comprenant les éléments suivants :

- réalisation d'un relevé sur site,
- élaboration d'un dossier de permis de construire,
- rédaction d'un dossier de consultation des entreprises,
- suivi du chantier.

Le financement de la dépense sera inscrit sur les crédits de l'article 2031 budget 2013

Article 2

Madame la Secrétaire Générale, Madame le Receveur Municipal de Guîtres sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de la notification et de l'exécution du contrat.

DELEGATION DE POUVOIRS.

Le Conseil Municipal donne quitus à Monsieur le Maire sur cette décision prise dans le cadre de la délégation de pouvoirs, conformément aux articles L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans le cadre des marchés publics.

INFORMATIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

L'INSEE nous a communiqué les chiffres de la population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2014 :

✚ Population municipale :	1674
✚ Population comptée à part :	17
✚ Population totale :	1691

Intervention de M. MADRELLE Philippe, président du Conseil Général en séance plénière du 04 octobre dernier pour donner un avis sur le projet de révision de la carte cantonale de la Gironde.

Communication de M. Yves d'Amécourt au nom du Groupe Gironde Avenir :

- courrier adressé à M. Manuel VALLS, ministre de l'Intérieur sur le projet de découpage des cantons entraînant la perte de « chef-lieu de canton » ou de « bourg-centre » à 46 communes de la Gironde d'où la privation de la dotation de solidarité rurale « bourg centre »,
- lettre ouverte aux Girondins dans laquelle ce groupe d'élus de l'opposition manifeste son désaccord notamment sur les propositions budgétaires du Conseil Général.

Compte rendu d'une réunion de concertation en date du 16 octobre 2013 sur l'exploitation de la carrière « Le Chevalier ». L'exploitant fait un exposé de l'avancement des travaux avec un retour des participants (communes, voisins, opposants) dans le but de poser les bases d'un dialogue constructif et d'apporter des réponses aux nuisances évoquées dans le cadre de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter.

Compte-rendu du 2^{ème} comité de pilotage Natura 2000 « Vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle » d'EPIDOR à Villeteureix, le 07 novembre 2013 sur la présentation détaillée des milieux et espèces d'intérêt communautaire et sur la synthèse de l'étude socio-économique de la vallée de la Dronne.

Guide de présentation du SAGE approuvé le 18 juin 2013 (Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux des nappes profondes de Gironde) : c'est le premier SAGE du territoire national uniquement consacré aux eaux souterraines et approuvé dans le bassin Adour-Garonne.

Invitation au congrès cantonal des anciens combattants qui se déroulera le dimanche 16 février 2014 à Lagorce. Monsieur le Maire remet à chacun le programme de cette manifestation.

L'association Disc'golf qui évolue sur le site du Maine Pommier a mis son siège social à Lagorce.

Remerciements de la famille de M. REREAU André pour les marques de sympathie adressées lors de son décès.

Remerciements d'Amandine pour les témoignages de bienveillance et d'amitié envoyés lors du décès de son papa et de son beau-père.

L'A.G.P.C.N.C. (Chasse 2) nous a présenté ses vœux et nous remercie pour l'aide financière versée à son association.

Réception des vœux de Mme Joële Simonet, du SDIS, des personnalités (sénateurs, députés, conseil général, etc...) et de l'ensemble des maires du canton et des communes environnantes.

Mme MERLE Denise et M. et Mme FORGEREAU Raymond nous remercient pour la boîte de chocolats qu'ils ont reçue pour leur dévouement en faveur de nos églises.

COMMISSIONS ET SYNDICATS

Monsieur le Maire donne des informations sur les réunions des commissions et des syndicats :

L'enquête exclusive de l'A.M.F. sur la réforme des rythmes scolaires menée auprès des communes ayant décidé de l'adopter dès la rentrée 2013.

Le SDEEG a été saisi d'une demande de raccordement 36 KVA au réseau de distribution public d'électricité par le SIEPA du Nord Libournais en vue d'alimenter la station d'épuration.

La première étude prévoyait une extension de la basse tension : cette solution technique n'est pas envisageable en raison d'une chute de tension trop importante. En définitive, une extension souterraine du réseau HTA avec l'installation d'un poste de transformation à proximité de la station semble être la solution à retenir. La contribution financière n'est pas connue à ce jour.

Compte-rendu des réunions de chantier des 17 décembre 2013 et 14 janvier 2014 des travaux d'assainissement collectif et de la station d'épuration.

Compte rendu de la commission des finances et travaux du S.I.E. de Saint-Philippe-d'Aiguilhe du 16 janvier 2014 sur le recensement des renforcements Face B et sur l'orientation budgétaire.

Dans la programmation ont été retenus pour Lagorce, les travaux ci-après :

- Face B (renforcement) : Postes de Maugarnit et de Le Fringlot
- Face S1 (sécurisation des réseaux) : Postes de Jean Petit, Laguirande et de Maine Poirier.

Désormais, lors des travaux de remplacement des transformateurs, de sécurisation et de renforcement des réseaux, la commande d'éclairage public sera séparée du réseau basse tension et sera à la charge des communes.

Deux Assemblées Générales du SDEEG le 12 décembre 2013 : une première sur le débat d'orientation budgétaire 2014 et la deuxième sur le budget 2014 et d'autres sujets.

Les travaux de la station d'épuration ont commencé le 06 janvier dernier. Ils sont suspendus car le terrain est impraticable. En raison de la présence d'une nappe d'eau, un drainage du fond du bassin et de ses alentours doit être mis en œuvre. Un fossé existant en face de la station pourrait être utilisé comme exutoire des drains. Le propriétaire sera contacté pour étudier cette hypothèse.

Des lézardes sont réapparues sur les murs du groupe scolaire. L'entreprise ainsi que le cabinet d'architecte Métaphore ont été informés. Ce dernier a sollicité l'appui technique du bureau d'étude qui avait suivi le dossier. Il serait en mesure de proposer des solutions techniques en accord avec l'entreprise.

Des dysfonctionnements des menuiseries du groupe scolaire sont récurrents depuis plusieurs années. Les relations avec l'entreprise pour déclencher les interventions sont plutôt tendues. La dernière réparation a été effectuée en négociant certains éléments du contenu de la prestation.

La CALI prévoit le vote du CA le 14 février 2014, l'installation des membres du nouveau conseil communautaire issus des élections le 8 avril 2014, le débat d'orientation budgétaire le 15 avril 2014 et le vote du budget le 30 avril 2014.

Le diagnostic Petite Enfance, enfance et jeunesse élaboré par le cabinet BSA (Bureau de Sociologie Appliquée) a été présenté lors de la conférence des maires du 18 décembre 2013. A l'issue de ce préambule, des ateliers « Jeunesse » ont été constitués. Une première réunion s'est tenue le 15 janvier dernier à laquelle M. Lavidalie a participé. Les 5 ateliers « jeunesse » s'établissent ainsi :

- les ateliers 1 et 2 visent à partager le constat,
- les ateliers 3 et 4 visent à construire des orientations partagées,
- l'atelier 5 vise à définir collectivement des pistes d'actions.

La CALI nous a répondu au sujet de la demande de l'abribus à La Ferletterie. Cette requête sera étudiée lors du lancement du schéma général d'organisation des transports scolaires. Dans l'immédiat, la compétence de la CALI ne s'étend pas à la réalisation et à l'entretien des éléments de mobilier urbain que constituent les abribus.

La commission de la voirie s'est réunie le 6 janvier dernier avec le responsable de la collecte du SMICVAL pour analyser la gestion des containers collectifs (tout venant et recyclable) au Chêne Blanc et l'installation d'un équipement à Lainier. Le point de collecte au Touron sera aménagé pour permettre l'adjonction d'un container jaune.

Une réclamation a été formulée par un habitant à Bel Air. Le SMICVAL va étudier cette requête et nous communiquera le résultat.

Nous avons été saisis d'une demande de curage d'un fossé bordant le chemin privé de Font Rose. La Commune n'est pas compétente pour l'entretien des voies privées.

Pour des raisons de sécurité publique, une petite intervention s'effectuera sur la voirie mais elle ne sera pas répétitive.

La CALI nous a informés qu'à partir de 2014, la contribution au SDIS sera transférée aux communes. Une modification statutaire de la CALI sera prochainement programmée. La CLECT devra évaluer cette charge en tenant compte de son évolution depuis 2010 afin que la CALI puisse procéder à la majoration des attributions de compensation de toutes les communes membres.

Le SIVU de Saint-Sauveur-de-Puynormand a donné les bilans d'activité suivants :

Année 2012 :

414 chiens errants recueillis + 39 chiens abandonnés soit un total de 453 chiens.

115 chiens admis en pension.

Année 2013 :

473 chiens errants recueillis + 39 chiens abandonnés soit un total de 512 chiens.

126 chiens admis en pension.

Sur la commune de LAGORCE, le nombre des chiens errants recueillis étaient en 2010 : 4, en 2011 : 3, en 2012 : 14 et en 2013 : 5.

QUESTIONS DIVERSES

Un ravinement conséquent a été signalé sur la voie communale n° 3 au niveau du Pont de Laurent. Le service technique sera envoyé sur place pour examiner le souci.

Les comptes administratifs des différents budgets seront votés lors de la prochaine séance de Février. Le budget sera voté par la nouvelle équipe municipale.

Le mobilier de la salle du conseil ne se fabrique plus. Pour l'élection du maire et des adjoints, une table du foyer communal complètera momentanément la table actuelle. Le nouveau conseil décidera du futur agencement. Par contre, le renouvellement des chaises pourrait être programmé afin que cet investissement figure au FDAEC. Monsieur le Maire charge les membres féminins de l'assemblée de l'étudier avec le service administratif de la Mairie.

En raison des mauvaises conditions météorologiques qui ont fortement compromis la réussite de Fest'Art au mois d'août dernier, la ville de Libourne nous propose d'accueillir à nouveau des préalables début août 2014. Une réunion de la commission des festivités se tiendra le 27 janvier prochain avec les deux associations communales ayant participé à l'organisation de cette manifestation.

Demandes de subventions :

- de l'association française des sclérosés en plaques,
- de la MFR de Chevanceaux,
- des pupilles de l'enseignement public

Le Conseil Municipal donne un avis défavorable à ces trois sollicitations.

SUBVENTION AU COLLEGE HENRI DE NAVARRE DE COUTRAS

Le Collège Henri de Navarre de Coutras organise un séjour pédagogique de 4 jours à Paris du 4 au 7 mars prochains pour deux élèves domiciliés à Lagorce. Il sollicite une subvention.
Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

- Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, décide de verser une subvention de 60 €.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

Autres requêtes :

Il est demandé l'achat d'un tapis anti-poussière destiné à l'entrée du foyer communal, la remise en place des anneaux aux tringles des rideaux ainsi que le nettoyage de ces derniers.

L'ordre du jour est épuisé.

Monsieur le Maire déclare close la séance qui est levée à vingt deux heures et trente minutes.

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal est fixée au vendredi 28 Février 2014 à 20 heures 30.

Le secrétaire,

Le Conseil Municipal,

Le Maire,